

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, la présidente d'élection annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller – District 1 – Grande-Île
Poste de conseillère ou conseiller – District 2 – Georges-Leduc
Poste de conseillère ou conseiller – District 3 – Champlain
Poste de conseillère ou conseiller – District 4 – Nitro
Poste de conseillère ou conseiller – District 5 – Saint-Timothée
Poste de conseillère ou conseiller – District 6 – Jules-Léger
Poste de conseillère ou conseiller – District 7 – Robert-Cauchon
Poste de conseillère ou conseiller – District 8 – La Baie
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaires

Lundi au jeudi	De 8h00 à 12h00	De 13h15 à 16h30
Vendredi	De 8h30 à 12h00	

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 8h30 à 16h30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Premier jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**

Deuxième jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Votre domicile n'est pas sur le territoire de la ville;
 - Votre domicile est sur le territoire de la ville et :
 - o Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - o Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - o Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - o Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le bureau de la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la ville, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) dans la ville et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

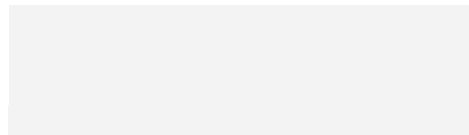
Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : M^e Josée Bourdeau, greffière adjointe.
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Camille Pitre, technicienne juridique.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection, la secrétaire d'élection ou l'adjointe à la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Bureau de la présidente d'élection
Ville de Salaberry-de-Valleyfield
47, rue Jacques-Cartier
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 4P9

Tél. : 450 747-1924
Courriel : elections2021@ville.valleyfield.qc.ca

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 septembre 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Présidente d'élection